



Année scolaire
2015/2016



Service Enfance-Jeunesse de Royat

9

Nouveaux tarifs 2015/2016



Accueil de Loisirs des vacances

Quotient Familial	Habitants Royat		Habitants hors commune	
	Journée	Forfait Semaine	Journée	Forfait Semaine
QF > 1 500€	20€	95€ ou 76€ si jour férié	28€	126€ ou 106€ si jour férié
1000€ < QF ≤ 1 500€	18,50€	84€ ou 70€ si jour férié	26€	117€ ou 98€ si jour férié
750€ < QF ≤ 1 000€	17€	77€ ou 65€ si jour férié	24€	108€ ou 91€ si jour férié
500€ < QF ≤ 750€	15,50€	70€ ou 59€ si jour férié	21,50€	96€ ou 82€ si jour férié
QF ≤ 500€	6€	27€ ou 23€ si jour férié	7€	32€ ou 27€ si jour férié

Pour les vacances, le règlement doit avoir lieu **avant le début du séjour** puisqu'il permet d'accuser réception de l'inscription. En cas de sureffectif, c'est la date de paiement qui détermine l'ordre d'inscription des enfants ou de placement sur liste d'attente.

Le forfait s'applique aux enfants présents 4 et 5 jours sur la même semaine, ou 3 et 4 jours sur une semaine à jour férié.

En cas d'effectif complet, les inscriptions à la semaine sont prises en priorité.

Le prix du repas est inclus dans le prix de journée.

Accueil Périscolaire des mercredis après-midi (hors repas)

Quotient Familial	Habitants Royat	Habitants hors commune
QF > 1 500€	8,50€	12,75€
1000€ < QF ≤ 1 500€	8,00€	12,00€
750€ < QF ≤ 1 000€	7,50€	11,00€
500€ < QF ≤ 750€	4,00€	6,00€
QF ≤ 500€	3,00€	4,50€

L'Accueil Périscolaire des mercredis après-midi est réservé aux enfants de plus de 4 ans scolarisés à Royat.

Les facturations sont bimestrielles et interviennent à terme échu.



Les quotients familiaux ont été modifiés par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2015. Les tarifs ont de ce fait été réajustés.